Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan directeur des rives du Léman - Le Conseil d'Etat adopte une nouvelle mouture du plan

Le gouvernement a décidé de modifier le projet de plan directeur des rives du Léman qu'il avait adopté en décembre 1998. Ces modifications portent essentiellement sur le chemin riverain ; elles vont dans le sens d'une meilleure collaboration entre l'Etat et les communes, d'une plus grande autonomie laissée aux collectivités locales et d'une diminution des investissements prévus. Le Conseil d'Etat présentera cette nouvelle mouture du plan au Grand Conseil lors de la session de février 2000.

En juin dernier, à la veille du débat parlementaire sur le plan directeur des rives, le Conseil d'Etat décidait de renvoyer l'examen de ce projet à une session ultérieure ; le sentier de rive suscitait encore de trop nombreuses réserves de la part des communes et des députés. Le Conseil d'Etat exprimait sa volonté de débloquer la situation en discutant avec les opposants au sentier, mais aussi sa détermination de faire adopter ce plan directeur, qui prévoit une série de propositions accueillies favorablement.

Les modifications que le Conseil d'Etat vient d'adopter sont de quatre types : 1) les commu-nes peuvent proposer des variantes de tracé du cheminement riverain ; 2) le gouvernement renonce à indiquer un degré de priorité pour l'aménagement du chemin ; 3) il laisse aux communes l'initiative de sa réalisation ; 4) les besoins de financement ont été adaptés en fonction des v?ux formulés par les communes.

Ces quatre propositions ont été soumises aux communes les plus concernées et discutées avec elles. Globalement, ces discussions ont abouti favorablement.

Pour la première étape (2000 - 2003), les montants à consacrer à la réalisation du sentier riverain ont été revus à la baisse. Ils passent de 4,8 à 2 millions de francs, dont 1,2 million à la charge du Canton et 800'000 francs à la charge des communes. Le plan prévoit de créer des tronçons sur les communes de Coppet, Nyon, Gland, St-Prex, St-Saphorin, Chardonne, Corseaux et La Tour-de-Peilz. Ces tronçons sont de longueur variable ; les plus longs se situent à Nyon (1,5 km à Colovray-Plage) et à La Tour-de-Peilz (2 km entre La Becque et La Maladaire).

Enfin, pour tenir compte de la situation financière du Canton, le Conseil d'Etat a décidé de réduire également les autres investissements prévus (milieux naturels, études

d'aménage-ments de plages, ports, grandes propriétés, etc.). Les investissements totaux pour la période 2000 - 2003 sont ainsi ramenés de 3,78 à 1,93 million de francs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 décembre 1999

M. Philippe Biéler, chef du DINF, 021 / 316 70 01 et M. Daniel von Siebenthal, géographe au Service de l'aménagement du territoire, 021 / 316 74 18. L'exposé des motifs est disponible sur le site Internet du DINF (www.dinf.vd.ch, rubrique " Actualités ")